



Cahier des charges relatif à l'organisation d'une offre de gourmandises sur la place Saint Etienne

Du lundi 25 novembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025

Date limite de réception des candidatures :

Le jeudi 31 octobre 2024 à 12h00.

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent cahier des charges a pour objectif de répondre à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, entrée en application le 1er juillet 2017, qui introduit dans le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) les articles L. 2122-1-1 à L. 2122-1-4. Ces nouvelles dispositions soumettent la délivrance de certains titres d'occupation du domaine public à une procédure de sélection entre les candidats potentiels, lorsque leur octroi a pour effet de permettre l'exercice d'une activité économique sur le domaine public.

Article 2 : Désignation et modalités d'occupation du domaine public

La Ville de Meaux souhaite organiser une offre de gourmandises du **lundi 25 novembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025**, sur la place Saint Etienne, à Meaux. Le chalet prendra place sur la place Saint Etienne tous les jours, de 10h à 19h, ainsi qu'à 21h les vendredis et samedis.

Article 3 : Composition de l'offre de restauration

Les offres présentes sur le site devront respecter, dans la mesure du possible, la répartition suivante :

- 1 chalet gourmandises – confiserie – vin chaud.

Chaque candidat ne pourra proposer qu'une seule offre selon la répartition ci-dessus.

Article 4 : Tarifs

Domaine public applicables aux stands :

L'arrêté municipal en vigueur N°2015-943 du 29 décembre 2015 fixe les tarifs annuels de redevance d'occupation du domaine public. Ces derniers sont de 3,40 € par ml et par jour. Ces tarifs comprennent les fluides utilisés pendant la manifestation (eau).

Article 5 : Présentation des candidatures

5.1. : Présentation de la candidature

Le dossier de candidature devra être adressé dans le délai imparti à l'attention de Monsieur le Maire :

**Monsieur le Maire
Ville de Meaux
Service Commerce
Hôtel de Ville
BP 227 77107 Meaux Cedex**

Ce courrier devra être adressé par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou déposé contre décharge au service Commerce, sise 12 boulevard Jean Rose, 77100 Meaux.

5.2. : Documents à produire

Chaque candidat devra remettre un dossier de candidature comportant :

- Le formulaire joint au cahier des charges, dûment complété ;
- L'offre de gourmandises proposées ;
- L'ensemble des justificatifs inhérents à son activité :
 - o Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou lorsqu'il est établi dans un Etat membre de l'Union Européenne, d'un titre équivalent lui conférant ou lui reconnaissant la qualité de commerçant,
 - o Une attestation d'assurance professionnelle en cours de validité,
 - o Les documents de contrôle technique ou de vérification du matériel, en cours de validité,
 - o Un Kbis.

En l'absence de ces indications, la candidature sera considérée comme non recevable.

5.3 : Prix

Le candidat devra indiquer sur le formulaire, le tarif public moyen proposé.

Article 6 : Date de réception des candidatures

Les candidatures doivent être reçues dans les conditions de l'article 5 avant :

Jeudi 31 octobre 2024 - 12 heures.

Article 7 : Analyse des candidatures

Le choix des candidats sera effectué au regard des critères d'appréciation d'égale importance :

- Qualité commerciale et économique de la proposition,
- Intégration et harmonisation des offres,
- Offre qualitative de gourmandises proposées.

Article 8 : Plan d'occupation

Le plan d'occupation sera établi en fonction des contraintes techniques, des dimensions, de la localisation des branchements électriques, et en respectant les règles de sécurité de façon à favoriser l'attractivité et la diversité.

Le plan d'occupation de la zone concernée sera joint au courrier d'autorisation d'occuper le domaine public.